

LE SERMENT

BUCHENWALD-DORA



N° 228

Bimestriel

Déc. 1992/Janv. 1993

Le thème de notre carte 1993 souligne par le dessin de Boris Taslitzky la continuité de l'action des déportés, des veuves de nos disparus, de leurs enfants, de tous leurs amis.

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE
BUCHENWALD - DORA ET COMMANDOS**

66, rue des Martyrs, 75009 PARIS

C.C.P. : 10.250-79 X PARIS

Association déclarée sous le n° 53/688

**NOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 42 85 44 93.
ET DE PROVINCE, POUR NOUS ATTEINDRE, FAIRE PRÉCÉDER CE NUMÉRO DU 16 ET DU 1.**

Sommaire

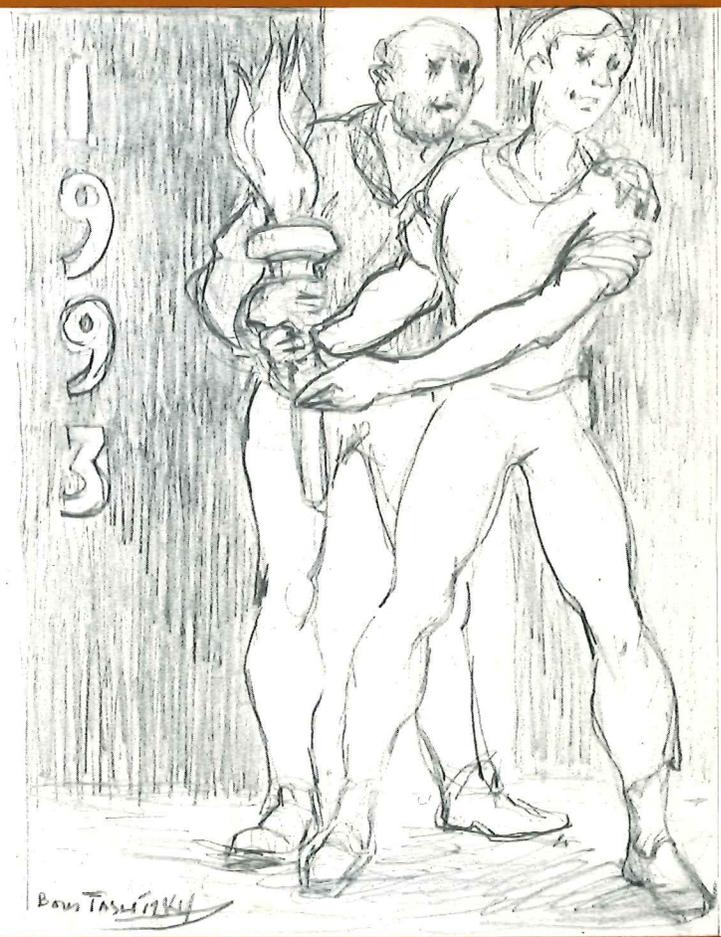
	PAGES
Editorial	1
Il y a cinquante ans	2-3
Buchenwald après 1945	4-5
Echos	6-7-8
Pour la mémoire	9
Tribune - discussion - témoignage	10-11
Opinions	12
Nos droits	13
Pèlerinages	14
Comité National et repas fraternel	15
A lire et à offrir	16
Le Timbre Marcel Paul	17
Nos finances	18-19
Dans nos familles	20

COMITÉS RÉGIONAUX

Compte tenu du nombre d'articles et d'informations reçues, nous avons été dans l'impossibilité de publier la rubrique habituelle des comités régionaux.
Nous prions les responsables qui nous ont écrit, comme nos adhérents de bien vouloir nous en excuser.

LE SERMENT

BUCHENWALD-DORA



N° 228
Bimestriel
Déc. 1992/Janv. 1993

Le thème de notre carte 1993 souligne par le dessin de Boris Taslitzky la continuité de l'action des déportés, des veuves de nos disparus, de leurs enfants, de tous leurs amis.

BUCHENWALD APRÈS 1945

Que sait-on des camps d'internement en Allemagne après la guerre ?

Grâce à nos efforts, grâce à ceux du Comité international Buchenwald-Dora et aux communautés d'anciens internés de nos camps dans différents pays, nous avons réussi, à obtenir que soit respecté le caractère historiquement unique des camps de concentration nazis et que ne soit pas mêlée à leur signification l'utilisation qui fut faite de leurs sites après 1945. En un mot, nous avons obtenu, pour l'essentiel, que ne soit pas mélangé au sort des victimes de l'hitlérisme celui des bourreaux que de justes décisions alliées incarcérèrent - pour des raisons pratiques, car une prison est une prison et un camp est un camp - dans les lieux mêmes que nous avons connus. Il y eut à Fresnes ou à la Santé, pour ne parler que de ces lieux, des collabos après la libération de Paris, ce qui n'enlève rien au caractère de ces prisons en tant que lieux d'internement de tant de patriotes.

Cette identité **géographique** a cependant été utilisée, à propos de Buchenwald notamment, pour alimenter une campagne tendant à mettre sur le même plan les victimes du nazisme et leurs bourreaux. Nous avons donc pensé qu'il était utile d'éclairer nos lecteurs sur ce problème. Nous avons demandé à Pierre Durand, en tant qu'historien, d'établir le dossier des internements d'après-guerre en Allemagne, en particulier dans la zone d'occupation soviétique, qui deviendra la RDA après la division de l'Allemagne en deux Etats.

Ses recherches nous permettent d'exposer une documentation aussi complète que possible dans l'état actuel de nos connaissances. Elle n'a, en tout cas, aucun équivalent en France et nous sommes heureux d'en faire profiter les lecteurs du "Serment".

La Rédaction

UNE CONSEQUENCE DE LA GUERRE HITLERIENNE

La fin de la guerre et l'occupation totale de l'Allemagne, en mai 1945, devaient forcément avoir pour conséquence, d'une part le châtement des criminels de guerre, d'autre part des mesures en vue d'empêcher toute tentative de nouvelles agressions contre les alliés. Il en résultait que les individus suspects devaient être mis en lieu sûr pour que l'état de paix, fût-ce localement, ne puisse être remis en cause.

La conférence de Potsdam du 1er août 1945

décida en conséquence que **"les criminels de guerre et ceux qui ont pris part à la planification ou à la réalisation des entreprises nazies qui avaient pour conséquences des atrocités ou des crimes de guerre doivent être incarcérés et déferés à la Justice. Les chefs nazis, les partisans influents du nazisme et le personnel dirigeant des institutions et des organisations nazies de même que toutes autres personnes qui sont dangereuses pour l'occupation (de l'Allemagne) et ses buts doivent être arrêtés et internés."**

DES DISPOSITIONS PRÉCISES

Ces dispositions furent précisées par les Accords quadripartites de Londres (8 août 1945) concernant les poursuites à engager contre les principaux criminels de guerre en vue de le châtier, et par la Loi N° 10 du Conseil de contrôle allié du 20 décembre, elle-même complétée par les Directives N° 19, 24 et 38 du même Conseil.

Cette directive N° 38 fut annulée le 12 octobre 1945, en raison, notamment, de l'existence du verdict du Tribunal militaire international de Nuremberg intervenu le 1er octobre. Mais, dans les faits,

elle n'avait pas été contredite par ce jugement et elle continua, durant une certaine période, à régir le comportement des alliés.

Elle précisait : **"Une différence doit être faite entre l'internement des criminels de guerre et autres contrevenants au droit et celui des personnes qui peuvent devenir dangereuses et doivent pour cela être maintenues en incarcération parce que leur liberté signifierait un danger pour la cause des alliés."**

En vertu de cette définition, cinq groupes de per-

sonnes devant être arrêtées étaient définis, allant des plus hauts responsables aux adversaires potentiels des alliés. Ces mesures, qu'explique la

situation, étaient évidemment susceptibles de comporter une part plus ou moins grande d'arbitraire.

LA SITUATION DANS LES ZONES OCCIDENTALES

Dans les zones occidentales, comme en zone d'occupation soviétique, d'anciens camps de concentration nazis furent choisis, pour des raisons purement pratiques, comme lieu d'internement pour les coupables et les suspects. A l'Ouest, il faut mentionner Dachau, Neuengamme, Moorslager, ainsi que des camps de prisonniers de guerre (Moosburg, Ziegenhain, Hemer, etc.)

Entre 1945 et 1947, le nombre des internés dans les quatre zones resta comparable. A la fin de 1945, il y avait dans une dizaine de camps américains 112.000 internés, dans les dix camps britanniques 100.000 et dans la zone française (beaucoup moins étendue), 10.000. Dans les onze camps de la zone soviétique, ils étaient environ 123.000.

L'historien Eugen Kogon, ancien détenu de Buchenwald, a établi qu'au camp de Darmstadt (11.340 internés), il y avait 3.621 membres des Waffen-SS, 4.210 dirigeants du parti nazi, 295 chefs de la SA, 5 de la Jeunesse hitlérienne, 352 collaborateurs de la Gestapo, 63 SS actifs dans la police, 41 SS travaillant dans les ministères. Un millier de détenus étaient des jeunes convaincus, mais surtout suspectés, d'avoir appartenu au

"Werwolf" (LOUP GAROU), cette organisation militaire dans laquelle Hitler avait embrigadé les enfants dans les derniers jours de la guerre.

Dans ce camp occidental, les détenus bénéficiaient à la fin de 1947 de 1.700 calories par jour et la population se plaignait d'en recevoir moins, toujours selon le même auteur.

Les libérations intervinrent de plus en plus massivement, y compris celles des SS et autres responsables directs des crimes nazis. A partir de 1947, l'administration des camps fut remise aux autorités allemandes et, au début de 1949, ils furent tous dissous. Dès le début des années 1950, de multiples manifestations d'anciens internés se déroulèrent un peu partout dans les zones occidentales, avec pour but de réclamer un dédommagement. (1)

(suite numéro 229)

(1) Les textes concernant la juridiction applicable aux criminels nazis et aux suspects figurent dans la plupart des ouvrages allemands consacrés au problème. Pour ce qui est des camps en zones occidentales, cf. Ulrich Schneider, historien de Kassel, in "die Glocke vom Ettersberg", Dusseldorf-septembre 1992.

DÉBAT AU PARLEMENT DE THURINGE

Le parlement de Thuringe a débattu des propositions de la Commission qui avait conclu à une séparation nette entre le camp nazi (de 1937 à 1945) et celui d'après 1945.

Le groupe de la C.D.U. s'y étant opposé, le texte a été renvoyé en commission, ce qui signifie que notre vigilance ne doit pas se relâcher.

Le Ministre des sciences et des arts FICKEL, qui a le dossier en charge, a défendu les propositions de la Commission. Il a ajouté :

"Pour moi, il a été très impressionnant de parler avec des Français. Il y avait des groupes de détenus de toutes tendances avec lesquels j'ai parlé. Lorsqu'ils étaient ensemble, ils étaient avant tout français et anciens de Buchenwald. En second lieu, ils étaient bourgeois, libéraux, socialistes et

communistes. Ils n'ont survécu que parce qu'ils ont essayé de résister au danger dans le camp, ensemble. Le danger se présente aujourd'hui à nous à nouveau dans ces tendances extrémistes de droite dont nous discutons au Landtag et que la presse expose sans cesse et de plus en plus. Dans ce sens, je crois que Buchenwald est pour nous non seulement un rappel (du passé) mais un souvenir et une directive pour savoir comment nous devrions agir. Et c'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois : venez pour qu'il soit clair que nous, démocrates, voulons nous opposer à la peste brune au printemps de l'an prochain à Buchenwald et ne laissons pas le champ libre à ceux qui pendant des décennies ont seuls essayé de résister à cela".

ECHOS

ON REPARLERA DE TOUVIER

Que Paul Touvier, haut responsable de la Milice de Pétain, condamné à mort par contumace pour crimes de guerre soit l'une de ces fripouilles qui ont servi l'occupant et assassiné des Français, personne n'en doute. Qu'il ait bénéficié pendant des dizaines d'années de très solides protections, tout le monde le sait. Restait à le juger pour crimes contre l'humanité. **"imprescriptibles par nature"**, en vertu de la loi du 26 décembre 1964.

Il se trouva des magistrats, se transformant en historiens, pour estimer, le 13 avril 1992, que les chefs d'inculpation retenus contre lui ne tombaient pas sous les coups de cette loi, Vichy ne répondant pas, selon eux, par nature, aux définitions permettant la qualification de crimes contre l'humanité. C'était faire bon marché de la vérité historique. Des protestations s'élevèrent de partout, y compris au niveau de la Justice.

Le 27 novembre dernier, la Cour de cassation remettait les choses en place, au moins partiellement.

Elle acceptait que cinq des motifs d'inculpation (attentat contre une synagogue lyonnaise, assas-

sinat de Victor Basch, séquestration du Résistant Jean de Philippos, assassinat de Lucien Meyer et de son épouse, déportation de Claude Bloch) bénéficiaient d'un non-lieu, mais en retenait un sixième, le massacre de Rillieux-le-Pape, dans lequel sept otages juifs furent exécutés le 29 juin 1944. La Cour a, en effet, estimé, qu'il ressort des aveux même de Touvier qu'il perpétra ce crime à la demande de la Gestapo, ce qui suffit à l'intégrer dans la catégorie des crimes contre l'humanité.

On regrettera que, par un curieux hasard, le régime de Vichy et Pétain soit ainsi, une fois de plus, mis hors de cause. Il reste cependant important que Touvier, aujourd'hui âgé de 77 ans et en liberté depuis le 11 juillet 1991, après deux ans de prison, devrait être jugé (dans combien de temps?) devant une cour d'assises (Versailles ou Lyon) après l'éventuelle demande de cassation qu'il pourrait formuler. Il reste aussi que la véritable nature du régime de Vichy pourra être une fois plus démasquée si Bousquet et Papon font enfin l'objet d'un procès comme il est souhaitable.

LE 16 JUILLET

Une proposition de loi concernant "la reconnaissance des crimes contre l'humanité commis par le régime de Vichy" vient d'être déposée par les sénateurs communistes.

Ce texte propose également de faire du 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vél'd'hiv', une journée nationale "à la mémoire des victimes des crimes commis par le régime de Vichy".

PROPAGANDE NAZIE EN LIBERTÉ

Selon M. Patrick Gaubert, conseiller de M. Pasqua au temps où celui-ci était ministre de l'Intérieur, le nombre des publications **"ouvertement antisémites et négationnistes"** est en augmentation dans notre pays.

Selon lui, la "loi Gayssot" qui réprime de telles activités reste **"lettre morte"**. M. Gaubert a fait constater par huissier, le 20 octobre dernier, qu'une librairie du 2ème arrondissement de Paris vend librement une cassette musicale à la gloire des SS,

une figurine en plomb représentant Hitler, trois cassettes audio et une cassette vidéo exposant les thèses des "négationnistes", une affiche du parti néo-nazi PNFE, un livre intitulé "L'ordre SS", préfacé par le nazi belge Degrelle et une brochure intitulée **"Ce qui s'est vraiment passé à Oradour-sur-Glane"**, prenant la défense des assassins.

(Source : **"Le Monde"** du 29-30 novembre 1992).

ECHOS

LES RESISTANTS HONGROIS PROTESTENT

L'Association des anciens Résistants hongrois, qui compte environ 8 000 membres, n'est plus reconnue par les autorités. Celle-ci ont mis en place une nouvelle Association, comptant environ 1 500 membres, uniquement composée de citoyens ayant résisté après mars 1944, date de l'occupa-

tion allemande de la Hongrie.

Ceux qui avaient résisté depuis 1919 au fascisme avéré du régime Horthy qui avait déclaré la guerre à l'URSS, à la Yougoslavie, à l'Angleterre et aux Etats-Unis ne sont plus considérés comme patriotes.

CE QUE PROJETAIENT LES ALLEMANDS POUR L'ESTONIE

L'association des anciens déportés estoniens à Buchenwal-Dora (qui fait désormais partie de notre Comité international) a communiqué à Pierre DURAND la photocopie d'un document secret du SD en date du 6 novembre 1941. Il y est précisé que 80 000 Russes d'Estonie devront être transférés "à l'Est" et que les terres ainsi rendues libres

seront remises à des Estoniens, ajoutant: "**Une germanisation de l'Estonie doit être prévue à long terme (en gros, dans vingt ans) lorsque la partie racialement valable du peuple estonien aura été culturellement et politiquement germanisée et que des Allemands du Reich auront entre temps été implantés dans le pays**".

VIVE LE SPORT!

Les néo-nazis attaquent, brulent, tuent en Allemagne. Les démocrates manifestent contre ces agissements. Les joueurs de football professionnels participent à cette protestation. En effet, les 42 clubs de football professionnels

d'Allemagne ont monté une opération contre le racisme à l'occasion de la dernière journée du championnat en 1992, le 12 décembre. Les joueurs portaient ce jour-là sur leur maillot le slogan "MON AMI EST ETRANGER".

SOUS LES YEUX DE LA POLICE

A Arnstadt, en Thuringe, un millier d'extrémistes de droite ont défilé dans les rues de la ville, en octobre dernier, hurlant des slogans xénophobes et racistes.

Le Président du groupe parlementaire social-

démocrate du Landtag d'Erfurt a déclaré à l'agence DPA qu'il ne parvient pas à comprendre pourquoi la police permet que sous ses yeux il soit possible de lancer impunément des mots nazis et de faire le salut hitlérien.

PAS D'AMALGAME

Les présidents des amicales et associations de camps de déportation ont décidé d'adresser une lettre à Monsieur le Président de la République, pour lui faire part de leur volonté de voir respectée l'intégrité des lieux de mémoire. Ils entendent pro-

tester contre la volonté de certains en Allemagne de faire l'amalgame entre les camps nazis et les camps d'internement d'après 1945.

Nou reviendrons sur cette lettre dans notre prochain numéro.

ECHOS

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Combien reste-t-il de déportés vivants ? Si l'on en croit le Secrétariat aux Anciens Combattants, on n'en sait rien.

Répondant au député Jean Charroppin (*"Journal officiel"* - 13 juillet 1992), le Secrétaire d'Etat déclare : **"Le nombre de cartes attribuées aux déportés est de 74.729. Il est clair que ce chiffre ne peut coïncider avec le nombre de déportés survivants, qui, selon l'intervenant, serait de 30.000.**

En effet, ce nombre de 74.629

(plus haut il est dit 74.729) cartes inclut à la fois celles délivrées aux personnes rentrées et celles attribuées à titre posthume à des personnes décédées en déportation, sur demande de leurs ayants cause (...). Il n'existe aucun moyen statistique de distinguer entre les attributaires de la carte, telle ou telle catégorie".

Un problème pour nos camarades qui s'occupent de la "mémoire"...

Répondant au député Georges

Mesmin, le ministre du budget (*Journal officiel*, 11 mai 1992) précise que 33.847 anciens internés et déportés bénéficient d'une pension, dont 11.198 déportés résistants, 8.527 déportés politiques, 9.470 internés résistants, 4.652 internés politiques.

Si l'on en croit ces chiffres qui datent de décembre 1991, on peut estimer à environ 18.000 le nombre de personnes déportées encore vivantes.

CONCOURS NATIONAL



JEAN MOULIN, 1899-1943 Fondateur du Conseil National de la Résistance.

Par circulaire du mois d'août dernier, le ministère de l'Education Nationale et de la Culture a communiqué les sujets et le règlement du concours National de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 1992-1993.

1) classes de première et classes de terminale (y compris baccalauréat professionnel) :

Pourquoi les Résistants ont-ils combattu non seulement contre l'Allemagne nazie, puissance occupante, mais aussi contre le gouvernement de "l'État fran-

çais" du maréchal Pétain ?

2) classes de troisième de collège et lycée professionnel :

Relatez la vie et les actions d'une personnalité ayant joué un rôle important dans la Résistance intérieure, personnalité choisie soit dans le cadre du département, soit dans le cadre national (telles que Charles de Gaulle, Jean Moulin, Pierre Brossolette, le général Delestraint, etc.).

INAUGURATION

Le monument voué à la mémoire des déportés de Buna-Monowitz et des 39 camps-Kommandos qui constituaient l'ensemble dénommé Auschwitz III, est désormais érigé au Père-Lachaise.

Il est également un témoignage qui accuse de complicité criminelle le consortium allemand I.G.

- Farbenindustrie, sur les chantiers de qui sont morts de faim et de froid, d'épuisement et sous les coups ou, après "sélection" par les SS, gazés à Auschwitz-Birkenau, quelque 30.000 déportés de toute l'Europe, dont 3.500 de France, Juifs dans la très grande majorité, arrêtés comme tels, ou pour avoir parti-

cipé à la Résistance.

Emouvante et superbe composition de bronze réalisée par le sculpteur TIM (Louis Mittelberg) - **le monument sera solennellement inauguré le 4 février 1993 à 14 h 30.**

Tous les membres de l'Association Buchenwald-Dora y sont conviés.

POUR LA MEMOIRE

S'ARMER POUR ASSURER UNE MEMOIRE D'AVENIR

En cette fin de siècle, le problème de la Mémoire des Déportés prend une dimension qui ne cesse de s'accroître. Naturellement.

En effet, la terrible expérience des déportés est un enseignement de valeur exceptionnelle devant la montée des graves problèmes qui secouent le monde et particulièrement l'Europe.

L'importance de cette mémoire tient à trois points essentiels :

1) les déportés ont vécu une tragédie de caractère unique engendrée par une idéologie totalitaire basée sur la xénophobie, le racisme et sur le fascisme.

2) le nombre des survivants est encore assez important pour témoigner. Irréfutablement.

3) l'oubli est impossible... sinon grave de conséquences. Mais le temps presse.

Il faut matérialiser les témoignages et il faut que des relais se prennent pour les assurer à l'avenir. Ceci n'est pas mince affaire !

En effet, s'il est impensable que l'histoire du système concentrationnaire nazi disparaisse des esprits avec ceux qui l'ont subi, il en résulte qu'il revient aux historiens, aux enseignants, aux familles et amis de déportés ; aux défenseurs des droits de l'homme en général, de se préparer pour assurer ce relais du témoignage. Pour ceux-la qui n'ont pas vécu directement l'internement ou la déportation, une seule solution : APPRENDRE ! s'informer, chercher, voir les lieux et les installations où ont eu lieu les forfaits ; écouter les témoins pendant qu'il en est encore temps.

Et, puisque de telles ignominies existent, connaître pour mieux les combattre, les thèses de négation-

nistes abusant le monde.

Alors, APPRENDRE...

Nous devons saluer la conscience de nombreux enseignants traitant le problème souvent présenté très sommairement dans les manuels et abordé en fin d'année scolaire... avec tout ce que cela comporte.

Mais les enfants de déportés sont encore rarement d'âge scolaire. Nous devons donc aussi porter une grande attention à la formation des adultes sur ce thème.

A notre connaissance, la seule formation existant en France est organisée conjointement par l'IFOREP et la Fondation "Pour la Mémoire de la Déportation".

Cette formation est organisée depuis 1991 en région parisienne, mais elle peut être très facilement assurée dans toute région qui y portera attention.

Nos comités régionaux sont ainsi alertés. Nous attirons très fortement leur attention sur la question sachant qu'il nous semble délicat de traiter valablement et de façon crédible de l'internement et de la déportation sans en avoir étudié sérieusement le contexte historique, les responsabilités, l'organisation et les effets.

Une approche partielle ou limitée ne peut pas suffire même avec la meilleure volonté. Il faut en être conscient.

Une fiche précisant cette formation peut être demandée à l'Association, à la Fondation ou à l'IFOREP.

Christian ARNOULD



Éditée par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (7, rue St Dominique 75007 Paris). Elle est remise à tout donateur d'au moins 500 F (médaille de bronze). Elle existe aussi en bronze argenté - doré - argent et vermeil selon les dons.

TRIBUNE - DISCUSSION - TEMOIGNAGE - DISCUSSION -

AVIS AUX LECTEURS

Sous la rubrique "témoignage - tribune - discussion", nous publions des articles que nous transmettent nos lecteurs. Ce sont avec la page OPINIONS des espaces de libre parole, appréciés par nos camarades et amis.

Dans ce numéro, nous avons voulu faire échos aux innombrables messages qui accompagnent le règlement de la cotisation 93 - avec une part importante pour la souscription. Cela fait partie aussi des témoignages.

CHAINE DE FIDÉLITÉ

Si la carte de l'Association est à présent à mon nom, c'est que ma mère, Adèle Crespo, est décédée l'an dernier et qu'elle était adhérente depuis la mort de mon père. Il y avait là une chaîne de fidélité qu'il ne fallait pas rompre, en mémoire aux victimes du nazisme mais aussi en fonction du présent et des menaces qui pèsent à nouveau: HAINE,

RACISME, REVISIONNISME, amalgames de toutes sortes. J'ai toujours en tête les vers admirables de Paul Eluard: "Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons". Pour les survivants et les familles, il s'agit encore et encore de témoigner, rétablir la vérité, mettre en garde...
Jean-Jacques CRESPO - 33290 BLANQUEFORT

EN PENSANT À MON PÈRE

C'est bien volontiers que je vous adresse ci-joint un chèque réglant les cartes 1992 et 1993.
Merci à l'avance de continuer à m'envoyer votre revue que je parcours toujours avec autant d'inté-

rêt et d'émotion en pensant au calvaire qu'a enduré mon père, Jean Bègue KLB 44447, et tous ses compagnons.
Mme Monique MADER - 31000 TOULOUSE.

STUPEFAIT

Ce 11 novembre 1992 m'est très douloureux. En effet, le 11 novembre 1942, mes camarades résistants et moi avons chanté la *Marseillaise* dans la cour du Dépôt de la Préfecture à Paris, face à nos geoliers, policiers "français" à la solde de Pétain. Faut-il préciser le courage que cela représentait? Le Dépôt étant considéré, à cette époque, comme un réservoir d'otages.

Pourtant, cette nuit-là, comme les nuits précédentes et suivantes, nous étions dans les cellules, éclairées jour et nuit, avec des clochards, entassés et couchés sur des paillasses immondes. Mes bottes de sapeurs Pompiers de Paris me servaient d'oreiller. Pourtant nous étions, mes camarades et moi heureux et fiers de notre acte qui, nous le savions, aurait des répercussions en dehors des murs de la Prison; cette nuit là fut sereine. 50 ans ont passé!

Lors des cérémonies officielles, je revivais le 11 novembre 1942. Hier au soir, je fus stupéfait d'apprendre sur une chaîne publique de télévision que le Président de la République a fait déposer une gerbe, en catimini, sur la tombe de Pétain qui a été

condamné à mort pour haute trahison et déchu de ses grades et cela contrairement au bruit qui avait circulé dans l'entourage de la Présidence de la République. A cette annonce, j'ai reçu un coup terrible. Ce coup m'a fait plus mal que les coups reçus pendant mes interrogatoires à la Préfecture de Police. Il a fallu ce geste du Président de la République, ce seul geste, que je n'ose qualifier pour que ma nuit du 11 novembre 1992 soit un cauchemar, contrastant celle du 11 novembre 1942.

Ne pouvant rester silencieux, fidèle au serment fait à mes camarades disparus, j'ai donc pris cette nuit la décision de faire connaître mon indignation à tous les élus de ma commune.

Jacques GUILBAUD - Résistant arrêté le 5/11/1942 - déporté à Buchenwald (51120) - membre de la Brigade Française d'Action Libératrice de Buchenwald qui libéra le camp le 11 avril 1945.

L'ensemble des associations d'anciens combattants de ROMORANTIN, comme Jacques GUILBAUD, a protesté contre ce geste.

TRIBUNE - DISCUSSION - TEMOIGNAGE - DISCUSSION -

NOS PETITS ENFANTS

Merci de tous les articles contenus dans le "Serment" qui contribuent à maintenir le souvenir de notre calvaire et du sacrifice de tant des nôtres. Je trouve que nos petits enfants s'intéressent plus que nos enfants à ce que nous avons vécu. Peut-être est-ce notre faute.

Il faut dire aussi qu'il en est plus question dans les écoles. A nous de faire attention que la vérité ne soit pas déformée. Je conserve précieusement tous les numéros du Serment, ils peuvent servir de témoignage.

Pierre MARTY KLB 81748

LE POURQUOI ?

Nous pensons souvent à vous et je puis vous affirmer que certains patients, en salle d'attente, sont super étonnés de lire le Serment, mais agréablement; ils nous demandent le pourquoi... d'où je

leur dis. Il y a même une personne aujourd'hui qui m'en a emprunté deux. Je suis touchée, mais heureuse (elle n'avait pas fini de les lire).

Annette BERNARD, fille de Jean 52017.

SAUVER L'HÔPITAL THERMAL

Notre camarade André COMETTO nous a transmis une lettre adressée au Président de la République. Cette lettre est signée par les curistes de l'hôpital thermal des Armées d'Amélie les Bains.

Elle demande le maintien de cet établissement. En voici des extraits :

"La FRANCE reconnaissante envers les Anciens Combattants et Victimes de Guerre" déclaraient les élus de la République, dans l'article 1er du Code des Pensions Militaires d'Invalidité découlant de la loi du 31 mars 1919, sur le droit à réparation.

Ces proclamations solennelles ont-elles encore, de nos jours, l'importance et la sincérité qu'elles revêtaient à l'époque ?

Nous ne le pensons pas. Monsieur le Ministre de la

Défense a décidé de fermer l'HOPITAL THERMAL DES ARMEES D'AMELIE LES BAINS en 1993.

Le mécontentement le dispute à l'indignation.

Le Ministre a décidé de se séparer de l'hôpital que nous considérons comme moralement notre bien, et ceci, sans la moindre concertation avec les différentes parties prenantes, sans même essayer de comprendre les inquiétudes exprimées par les curistes. Il y avait présent à la cure et blessé en AFN, un amputé double des jambes, inappareillable en raison de la hauteur de l'amputation, qui a la possibilité d'aller de sa chambre aux salles de soins, en fauteuil roulant sans quitter l'hôpital. Où retrouvera-t-il les mêmes conditions de traitement l'an prochain ?"

IL FAUT DES "VEILLEURS"

Quand votre lettre m'est arrivée, je pensais spécialement à votre Association en ces jours précédant le dixième anniversaire du décès de Marcel PAUL. J'avais lu l'hommage fraternel publié dans le dernier numéro de votre revue, mais de toute façon je n'aurais pas oublié cet anniversaire, car mourir un 11 novembre pour un homme tel que lui, est un hasard qui a valeur de "signe" ! Je garde - dans le silence de ma vie de religieuse cloîtrée - l'attachement à tous ceux qui ont su dire NON à un moment crucial de leur jeunesse et donc OUI à des valeurs essentielles.

Je porte aussi devant le Dieu auquel je crois ce que vous vivez actuellement : le vieillissement, les rangs

qui s'éclaircissent, donc une certaine solitude dans notre société où tout s'oublie si vite !

Comme votre carte de cette année 93 est significative : oui, il faut passer le flambeau du souvenir. Et que ce rappel soit constructif et actuel, comme le dit votre article sur la Yougoslavie. Dans le monde tragique de cette fin du XXe siècle, il faut des "veilleurs" et comment ceux qui ont connu tant de sang et de larmes, mais aussi tant d'amitié et de fraternité ne seraient-ils pas au premier rang ?

Il y a des choses graves, essentielles, dont il est difficile de parler avec des mots simples mais vous me comprenez sûrement.

Sœur GERMAINE

OPINION

POUR DORA

Il n'est pas courant de faire écho aux communiqués d'autres associations. Dans cette page, **le bureau exécutif de l'association a accepté** que figure un document établi par un responsable du comité Européen Dora-Ellrich constitué voici deux ans.

Nous avons pensé, en le publiant, que nous ne serons jamais assez nombreux pour conserver en l'état les sites et les tunnels de Dora et d'Ellrich et autres lieux qui en ont dépendu. Il n'est pas possible, non plus d'ignorer l'existence de ce comité.

Notre association de Buchenwald Dora, créée en 1945, n'oublie pas que Dora fut, de août 1943 à octobre 1944, un kommando de Buchenwald et **que le Comité international clandestin a désigné plusieurs de ses membres - parmi eux Albert KUNTZ, fusillé le 25 janvier 1945 - pour aller à Dora, y organiser la Résistance. Ajoutons que, dès le premier convoi parti pour Dora, figuraient des résistants français volontaires pour s'y rendre.** Les travaux de creusement du tunnel, les conditions de détention, furent des plus meurtriers. Nous avons toujours considéré et nous continuons de considérer de notre devoir d'accueillir les anciens de Dora dans nos rangs.

D'ailleurs, mais nous y reviendrons, nous organiserons dans le début de l'année 93, une assemblée de nos adhérents, anciens de Dora et de ses kommandos.

Guy Ducoloné.

COMMUNIQUÉ

Dans les derniers jours du mois d'août 1943, prenait naissance un nouveau commando de Buchenwald au pied d'un versant du Konstein.

Il prenait le nom de Dora, qui deviendrait, quelques mois plus tard, un camp autonome Mittelbau-Dora I.

Un rassemblement, de caractère international, commémorera le 50ème anniversaire de sa création, la semaine du 6 au 12 septembre 1993. Il est organisé par le Comité Européen Dora, Ellrich, Harzungen et Kdos "Pour la mémoire", avec l'aide des autorités de Nordhausen, de son arrondissement et du Land.

Le Comité Européen s'est constitué après la réunification de l'Allemagne, sous la présidence de Jean Mialet. Il a pris la forme d'une association culturelle régie par la Loi de 1901. Il s'est fixé deux objectifs : la conservation des vestiges du site de Dora et des tunnels, d'Ellrich et autres commandos, l'écriture de l'histoire de ce camp sous ses différents aspects, dans le contexte général de la guerre : il agit et travaille de conserve avec les huit autres Comités Internationaux des camps.

A la suite de nombreux contacts, les 10 et 11 avril 1992, il avait été invité par les plus Hautes Autorités de la ville de Nordhausen, de son arrondissement et du Land, à l'installation solennelle du "Kuratorium" pour le camp de Dora. Il s'agit d'un organisme de tutelle pour l'administration et la conservation du site et des tunnels. Deux membres du Comité Européen en font partie, dont l'un a été nommé président, notre camarade belge Van Hoey.



le 12 avril 1992 le pèlerinage à Ellrich

Les différentes cérémonies qui se sont déroulées à l'occasion de cet événement à Nordhausen, à la Boelke Caserne, à Dora, Ellrich, Harzungen, avec la visite des tunnels de Dora - hall 19 à partir du B 12 et de celle du B 3, ont fait l'objet d'un numéro spécial.

Il est possible de se procurer gratuitement cet exemplaire ou d'obtenir des renseignements sur le rassemblement qui aura lieu la semaine du 6 au 12 septembre 1993 à Dora, en s'adressant au siège de l'association Buchenwald Dora et Kommandos, ou directement 22, rue Ducouëdic, 75014 PARIS.

Le Comité Européen remercie chaleureusement la rédaction du Serment de la publication de ce communiqué.

Jacques BRUN (77049)

NOS DROITS

UN NOUVEAU REcul

Dans le numéro 227 du Serment, nous avons annoncé - en dernière minute - que le calcul des suffixes avait été modifié par les députés en 1ère lecture du budget des anciens combattants.

Depuis, le budget de la nation a été adopté par application de l'article 49-3 de la Constitution ; le Sénat ayant par une question préalable refusé de discuter du budget, l'Assemblée Nationale l'a définitivement adopté.

Ainsi va s'appliquer, en ce qui concerne les pensionnés à partir du 1er janvier, le nouveau calcul des suffixes.

100 % + 50 °

Avant le vote, le gouvernement, par la voix du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Louis MEXANDEAU, avait présenté l'amendement dans les termes suivants :

"C'est dans cet esprit que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation cet amendement qui a pour objectif de ne rendre applicable la limitation de la valeur des suffixes au taux de l'infirmité à laquelle ils ne se rattachent qu'à partir du seuil de 100 pour 100 et 50 degrés".

Par ce vote, l'Assemblée Nationale a atténué, sans les supprimer totalement, les conséquences de l'article 124-1 de la loi de finances pour 1990. Nombre de nos camarades qui ont été pénalisés par cette loi seront rétablis dans leurs droits. Tous ceux qui hésitaient à faire reconnaître une nouvelle infirmité, ou l'aggravation de leurs maladies vont pouvoir le demander.

Certes et nous le regrettons, ce sont les plus grands invalides, ceux dont la pension dépasse les 50 ° qui vont encore subir les conséquences de la loi inique votée en 1989.

Aussi devons-nous poursuivre notre action pour l'abrogation de cet art. 124-1.

De même il faut obtenir l'abrogation de l'article plafonnant les pensions.

PAS DE NOUVEAU CONTENTIEUX

Une deuxième question se pose : comment tous ceux et toutes celles qui ont été victimes de cette loi vont ils être rétablis dans leurs droits ?

Ce qui a été voté le 14 novembre indique que la révision de la pension se fera sans autre condition que de présenter une demande. C'est ce que doi-

vent faire tous nos camarades qui se trouvent dans ce cas. Mais alors une autre question se pose : A partir de quel moment les droits sont-ils rétablis ? Louis MEXANDEAU a déclaré le 14 novembre à l'Assemblée Nationale (J.O. page 5283) :

"Le point de départ doit être considéré comme le lendemain du jour de la pension temporaire expirée". Notre Président lui a donc écrit pour lui demander que la mesure qui concerne les pensions qui **arrivent** à renouvellement s'appliquent aux pensions qui ont été renouvelées depuis le 1er novembre 1989, ou autrement dit : "Nous pensons pour être clairs que les pensions qui vont être réexaminées doivent toutes avoir pour point de départ le lendemain du jour de la pension temporaire expirée". Il ne faut pas ouvrir un nouveau contentieux. Pour conclure, redisons que l'action des déportés, qui avait déjà obtenu en 1991 que soit abrogée la loi sur l'immutabilité, a obligé cette année le gouvernement à un nouveau recul. En continuant notre action, nous pouvons obtenir pleinement satisfaction.

L'AMENDEMENT VOTÉ LE 14 NOVEMBRE 1992 (J.O. page 5389)

Le Gouvernement a présenté un amendement, numéro 177, ainsi rédigé :

"Après l'article 80, insérer l'article suivant :

"I. - A l'article L. 16 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, la première phrase de l'alinéa 3 est remplacée par les dispositions suivantes :

"La majoration susvisée est accordée dans la limite de 50 degrés de surpension. Les infirmités classées après celle qui permet, compte tenu de la majoration correspondant à son rang, de franchir ladite limite, sont affectées d'une majoration dont la valeur ne peut être supérieure au pourcentage de l'invalidité résultant de l'infirmité temporaire ou définitive à laquelle elle se rattache."

"II. - Les invalides titulaires d'une pension temporaire ou définitive comportant le bénéfice des dispositions de l'article L. 16 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pourront obtenir la révision de leur pension sur le fondement des dispositions du I, sans autre condition que de présenter une demande à cet effet."

"III. - Les dispositions du présent article prennent effet au 1er janvier 1993."

PÈLERINAGES

11 AVRIL DEVOIR D'HONNEUR...

Pour les survivants que nous sommes, pour les familles des "MORTS EN DEPORTATION", pour les jeunes générations, commémorer le 11 avril est, comme l'écrivit l'an dernier le Comité International "Buchenwald-Dora" dans son appel "UN DEVOIR D'HONNEUR". J'ajouterai une forme efficace d'intervention, un devoir de solidarité. **Le voyage du 8 au 12 avril sera une occasion de le manifester à Buchenwald, à Dora et à Ellrich.** Un devoir d'honneur, l'hommage à nos chers compagnons exterminés sous nos yeux, quelle que fut leur nationalité. Hommage à leurs familles traumatisées par ces crimes horribles. L'oubli étant une arme dangereuse au profit des ennemis des valeurs humanistes de la Résistance d'hier au nazisme, valeurs qui restent aujourd'hui, d'une brûlante actualité.

Conduits là, au milieu des cris et des hurlements des S.S., à coups de crosse, à coups de trique, de morsures de chiens pour y trimer dur. Trimer dur dans ces centres de la férocité, qu'ils aient eu nom Buchenwald, Dora, Ellrich, Hartzungen, Langenstein, Laura, Ordhruf et autres lieux aussi sinistres et sanglants. Ces heures interminables passées, au gré des tortionnaires sur ces places d'appel, au cours de ces deux impitoyables hivers. Par moins 20, sous la neige, la pluie et ce vent glacé, vêtus de ces légers pyjamas rayés, rapiécés ou de ces immondes fripes civiles, affamés, épuisés de fatigue par des travaux exténuants... Et ces "spectacles" obligés, effrayants, douloureux et humiliants, de ces suppliciés, ceux du chevalet des 25 coups et plus ou ceux de la potence à six places... Ces fumées, jours et nuits, s'échappant de la cheminée rougeoyante du crématoire... Terreur, barbarie et crimes prémédités visant à détruire l'humain dans l'homme, les valeurs de la civilisation, à exterminer les prétendues races inférieures les Juifs, les Tziganes, les négroïdes abâtardis dont nous étions, nous Français, par la Révolution Française, selon les termes d'Hitler dans son livre "Mein Kampf". Cette chaîne des crimes, conséquence d'une doctrine, n'a pas de fin. Elle est unique dans l'histoire. Face à la barbarie nazie, la Résistance multiforme s'est poursuivie, allant de la cuiller de soupe ou du morceau de pain pour les plus faibles, jusqu'au sabotage de la production de guerre. Pour arriver à cette entente et à ces actions, il nous a fallu gérer nos différences nationales, de culture, de milieu social, de convictions pour en faire non seulement une richesse culturelle clandestine commune, mais aussi une force solide pour survivre ensemble, pour faire face ensemble et pour vaincre ensemble cette féroce antihumanité que fut cet univers concentrationnaire nazi.

N'y avait-il pas là par cette union dans la lutte pour des valeurs communes, une ébauche de la future Europe ?

En ce 11 avril 1945, grâce à l'avance des troupes alliées, les déportés unis, les armes à la main, libé-

raient le camp de Buchenwald. Et le 19 avril, sur cette immense place d'appel, témoins de tant de cruautés, convaincus par nos épreuves de la valeur de la fraternité humaine, nous faisons serment solennel de continuer la lutte pour **"la construction d'un monde nouveau dans la Paix et la Liberté"**. Et la charte de l'O.N.U., puis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme répondaient ainsi à nos efforts, à toutes ces valeurs que le nazisme avait voulu "rayer de l'Histoire".

Les résurgences inquiétantes des idéologies et les actes de xénophobie, d'antisémitisme, de racisme avec les brutalités physiques et les crimes qui en découlent, la mise en pratique de la théorie raciste de "l'épuration ethnique", l'exacerbation des nationalismes dans le monde, nous obligent à ce devoir d'intervention et de solidarité sous les formes qui sont les nôtres. Les témoignages, pèlerinages, rencontres avec nos associations sœurs étrangères, délégations auprès des instances concernées pour qu'elles utilisent et renforcent les lois pour mettre un terme aux discriminations, pour la protection des sites concentrationnaires du régime nazi, lieux de mémoire, constituent des appels à la vigilance. Nos pèlerinages sont autant d'interventions en ce sens. Aussi, chacun d'entre nous sentira aux efforts nécessaires pour qu'ils soient les plus efficaces par le nombre des participants et qu'ils contribuent ainsi à mettre un terme au recul de civilisation et à faire avancer partout des progrès humains. Lucien CHAPELAIN - 20186.

Du 8 au 12 avril 1993 :

Prix PARIS-ERFURT et retour en 1ère classe :

Veuves et Familles ayant-droit :

"Visite aux tombes" 2 600 F

Déportés et jeunes - 20 ans 2 800 F

Simple participants 3 300 F

Le nombre de places étant limité à 50.

S'inscrire dès maintenant.

6 MARS : COMITÉ NATIONAL

Ce Comité National aura à son ordre du jour, la tenue du 23ème Congrès National de l'Association à Perpignan, les 17-18-19 septembre 1993. Jean Cormont, secrétaire général, prononcera le discours d'introduction. La discussion permettra de dégager les moyens de faire de ce Congrès, un

grand congrès d'union de la déportation et de renforcement de notre Association.

Nous insistons pour que l'ensemble des membres du Comité national, et avec eux les dirigeants régionaux et départementaux, soient présents. Rendez-vous le 6 Mars à 9 h à Clamart.

7 MARS : REPAS FRATERNEL

Le lendemain du Comité National, la tradition veut que les membres du Comité, les adhérents de l'association, leur famille ; les amis des uns et des autres, se retrouvent pour un repas fraternel.

C'est un grand moment d'amitié. Les anciens du camp, des Kommandos, se retrouvent, les familles

rencontrent les amis des disparus. Ces retrouvailles font chaud au cœur.

On oublie l'âge, la maladie, au profit du bonheur d'être ensemble.

Et... nous sommes si bien reçus par nos amis du centre EDF de Clamart. Inscrivez-vous vite.

Pour se rendre au Centre EDF à Clamart - 1, avenue du général de Gaulle - Tél. : 47 65 43 21 :

En voiture : sortant de Paris par la Porte de Chatillon, rouler tout droit jusque la "Place de la Division Leclerc" Accès au Centre autorisé aux véhicules.

En bus : prendre le 195 A ou B à la Porte d'Orléans, descendre à "Place de la Division Leclerc" (arrêt face à EDF)

En bus spécial, le dimanche 7 :
départs à 11 H 30 et 12 H 15 de la station de métro "Chatillon Montrouge".

TRES IMPORTANT !

Dès maintenant et au plus tard début d'année 93 envoyer vos réservations 66, rue des Martyrs 75009 PARIS.

Vous aiderez ainsi à la bonne organisation de ces deux journées.

Merci.

Les prix :

le samedi 120 F - Veuves et enfants de moins de 10 ans, 60 F,

le dimanche 150 F - Veuves et enfants de moins de 10 ans, 75 F.

COUPON D'INSCRIPTION

Nom : _____	Prénom : _____	retient
_____	repas à 120 F pour le samedi, soit _____	F
_____	repas à 60 F pour le samedi, soit _____	F
_____	repas à 150 F pour le dimanche, soit _____	F
_____	repas à 75 F pour le dimanche, soit _____	F
Réservation de _____ places pour un groupe le dimanche.		
Ci-joint chèque à l'ordre de l'Association.		

A LIRE ET A OFFRIR

EDMOND MICHELET A DACHAU

Le témoignage de Louis Terrenoire

Louis Terrenoire, homme politique engagé, ancien ministre du général de Gaulle, l'un des dirigeants de la FNDIRP, est mort voici peu et c'est après son décès que vient de paraître le livre qu'il avait consacré à la mémoire de son ami et camarade de Résistance et de Déportation Edmond Michelet, qui fut lui-même l'un des ministres les plus éminents de l'après-guerre, dans les rangs du Mouvement Républicain Populaire (MRP, parti de la démocratie chrétienne), puis de la mouvance gaullienne.

Profondément catholique tous deux, ils avaient trouvé dans leur foi, au camp de Dachau, les raisons profondes de l'action de solidarité et de Résistance qu'ils menèrent derrière les barbelés. Edmond Michelet, dont l'influence et le rayonnement étaient grands parmi ses compatriotes et chez les détenus étrangers présida le Comité international du camp.

On sait que Dachau avait été réservé en partie par la SS aux ecclésiastiques. Louis Terrenoire compare en ces termes son camp et Buchenwald : **Chaque camp de concentration était**

pris en charge, d'une manière plus ou moins occulte, par le groupe politiquement le plus puissant. A Buchenwald, les communistes avaient, de haute lutte, arraché cette position aux "droit-commun". L. Terrenoire rappelle que Marcel Paul a été "odieusement calomnié" à propos des départs en "transport" alors qu'une personnalité telle que Marcel Dassault "lui en a manifesté publiquement sa gratitude" (p. 59).

De même à Dachau, "Edmond Michelet ne manquait pas de certaines accointances pour empêcher le départ dans un Kommando extérieur de travaux forcés de ceux qu'il espérait pouvoir les en dispenser ; ce fut le cas de Vincent Badie, le député radical qui était un des quatre-vingts à avoir voté contre les pleins pouvoirs à pétain (...)" Comme la communiste Danielle Casanova à Auschwitz, Edmond Michelet rendait visite aux agonisants pour les reconforter avec les mots de sa foi. Comme elle, il fut infecté par le typhus contracté au cours de ses contacts avec les malades.

Danielle en mourut, Edmond en réchappa. La rose et le réséda...

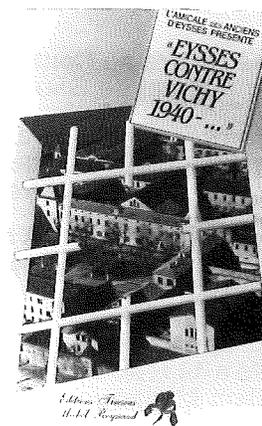
Michelet assistait à la messe clandestine quand il le pouvait. Il montait la garde pour que le culte puisse être célébré.

A ses côtés, il y avait un camarade. Or, raconte Terrenoire, "ce camarade était un athée, un militant communiste, il se nommait Germain Auboiron."

C'était aussi cela, la solidarité...

P. D.

(1) Louis Terrenoire - "Edmond Michelet mon ami", Préface de Maurice Schumann - Editions Nouvelle Cité 141 pages - Prix 100 F



Eysses est le nom d'une prison. Vichy "capitale" éphémère où Pétain régnait. L'Amicale d'Eysses écrit l'histoire. Lisez-la. Profitez du bon de commande joint à ce numéro du Serment.

La Résistance des Français à Buchenwald et à Dora de Pierre DURAND

Comme sur le sol national, l'esprit de résistance des Français fut un phénomène où se retrouvèrent tous les courants de la pensée patriotique, de la gauche à la droite, en passant par le

centre, croyants ou non-croyants. De tous ceux qui plaçaient l'intérêt de la France au cœur de leurs préoccupations. Cette histoire devait être rappelée aussi pour réfuter toute révision ou fa-

sification malveillantes. Editions MESSIDOR publié sous le patronage de l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos 66, rue des Martyrs 75009 PARIS (140 F).

Au-delà de toutes les frontières de Pierre SUDREAU

Un bouquin très actuel. L'auteur réveillant le passé pour servir l'avenir incite à l'union pour construire le monde de demain.

Ancien résistant, déporté KLB 52301, homme politique, Pierre SUDREAU témoigne d'un grand souci d'ouverture d'esprit et

nous invite à définir une nouvelle morale pour l'humanité.

Edtions Odile Jacob - 15, rue Soufflot - 75005 PARIS (140 F).

LE TIMBRE MARCEL PAUL, TEMOIN DE L'HISTOIRE

- Philat'Eg national (groupement philatélique du personnel des industries électriques et gazière) a obtenu après dix années de démarches, qu'un timbre à l'effigie de Marcel PAUL soit émis en 1er jour ce 13 novembre dernier.

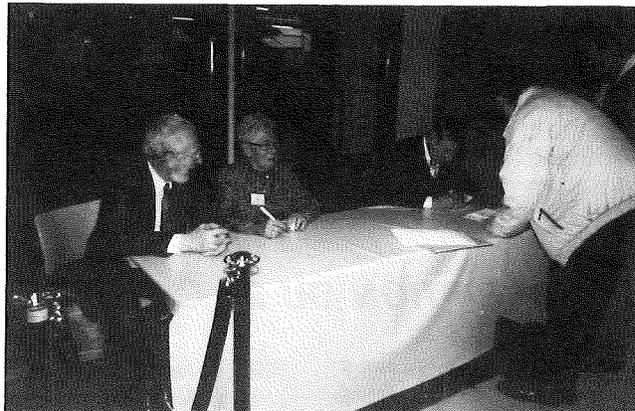
Qu'il en soit grandement remercié.

- 8 000 000 timbres ont été mis en circulation dans les centres de distribution (bureaux de poste, tabacs...).

- Dix organismes ont participé à cet événement - chacun a édité son propre "souvenir" avec son cachet spécifique en neuf bureaux temporaires.

- Notre associations a joué un rôle actif, nos adhérents le savent. Nous nous sommes adressés aux municipalités honorant Marcel PAUL, à des relations personnelles. Nous avons passé commande de 8 00 timbres à 4,20 F (prix imposé) ; 4 000 enveloppes et cartes aux éditions Cérés ; de 350 enveloppes, 250 cartes et 500 encarts (10 sachets) à Philat'Eg.

- Le 13 novembre, nous avons tenu un bureau temporaire au "Comité Etudes et Coordination" des CAS de la RP à Paris 9ème où sa direction comme son personnel nous ont reçus chaleureusement en mettant à notre disposition ses locaux. Les préposés de la Poste (seuls habilités) munis du cachet de notre Association tamponnaient les documents présentés (9 500 F de recette) par les philatélistes ou nos amis et camarades. Notre président, en remerciements, remit au président du "Comité des Etudes" les "111 Dessins de Boris TASLITZKY". En fin d'après-midi, eut lieu à la Cité des Sciences et de l'Industrie, le vernissage d'une imposante exposition de timbres montée par Philat'Eg. Devant un



Pendant les 3 jours, plusieurs milliers de visiteurs ont fait dédicacer leurs achats. De gauche à droite : F. PESCHL de Philat'Eg, S. BARES-PAUL et le graveur M. DURRENS.

très large public, Guy DUCOLONÉ donna lecture d'un message, émouvant et de grande tenue, de notre camarade Pierre DURAND. Il devait, en particulier, souligner la pureté de l'action militante de Marcel PAUL son désintéressement et sa totale abnégation, y compris face aux pires dangers qu'il affrontait au mépris de sa vie. "Sa volonté" écrit P. DURAND sera de "sauver le plus grand nombre de vies possibles au sein de notre communauté détenues".

Nous avons été présents pendant la durée de l'exposition les 14 et 15 novembre. Une table de littérature ne concernant que Buchenwald, Dora et Marcel PAUL a été tenue avec succès - près de 12 000 F de livres ont été vendus. Les 5 panneaux qui relaient la vie de notre président-fondateur ont beaucoup intéressé les nombreux visiteurs. Plusieurs milliers sont passés à la Villette.

Suzanne BARÈS-PAUL et M. DURRENS (1er grand prix de Rome) ont dédicacé à longueur de journée les achats. Venue en visiteuse, Danielle MITTERRAND les a salués et a signé le livre d'or.

Au moment de mettre sous presse, il est impossible de donner un bilan financier. Des commandes sont réglées, d'autres sont en cours de règlement.

De ces journées, nous retiendrons que grâce à ce timbre, c'est un hommage qui est rendu à la Résistance, à ceux qui ont sauvé l'honneur de la France et au souvenir de Marcel PAUL.

Si nous savions l'homme exceptionnel qu'il était, nous apprenons le rayonnement qu'il a encore dix ans après son décès.

Pierre BRETON



A la Villette

NOS FINANCES

Le renouvellement des cartes d'adhérents est chaque année un grand moment de la souscription nationale. En effet, les 5 F pour les veuves et les 50 Frs pour les déportés, des descendants ou les amis sont très souvent - pour ne pas dire toujours - largement dépassés. Nous voulons remercier à nouveau chacun d'entre vous de l'aide importante apportée au fonctionnement de l'Association.

La liste ci-dessous, comme les extraits de lettre publiés dans ce numéro en sont une forte image.

Profitons-en alors pour appeler les retardataires au paiement de la cotisation. Cela contribue à notre activité et notamment à la sortie régulière du "Serment".

Encore merci à tous.

SOUSCRIPTION DU 23 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 1992

Mme ALZURI Agueda	150 F	BRETON Pierre	450 F	DECARLI Georges	450 F	GARNIER Pierre	150 F
AZEMA Georges	50 F	BRIAND Alexandre	200 F	DUPAIN Louis	200 F	GORSE Marcel	50 F
ARNAULT André	950 F	BAUD Fernande	15 F	DIVE Jean	50 F	GROS Louis	100 F
ALBERTINO J. Pierre	150 F	BASTIEN Raymonde	150 F	DELOUVE Jeannine	50 F	GUERCHON-BAILLY	50 F
ADGE Paul	350 F	BLANC Robert	50 F	DAVID Marcelle	100 F	GEROUDET Albert	50 F
ADGE Michel	50 F	BIEGNON André		DARNIOT André	150 F	GOUEDARD Henri	50 F
ANESETTI Hubert	50 F	BAZIN Claudine	50 F	DECHALOU Albert	20 F	GRULOIS LELONG	500 F
Melle AGARD Huguette	50 F	BAUDET Robert	70 F	DELORME Jean	150 F	GUILLERMIN René	100 F
Melle ANDRE Marcelle	50 F	BOCCAGNY Robert	50 F	DASSAULT Olivier	50 F	GALE Jacques	50 F
		BRUNET Jacques	100 F	DAGUISE Simone	50 F	GAUBERT M. Claude	10 F
BENOIT Charles	250 F	BARBARROUX Ernest	150 F	DEHILLERIN Jean	100 F	GUILLAUMIN Jean	50 F
BATICLE Simone	50 F	BROCARD Marcel	100 F	DISSOUBRAY Yvonne	50 F	GOLBERINE Claire	10 F
BONNIN Maurice	200 F	BRAUCH Maurice	100 F	DELAHAYE André	150 F	GADRE André	150 F
BOUJARD Edmond	100 F	BARILLOT Odette	50 F	DESCLOS Marcel	100 F	GHENON Antoine	100 F
BRINDEL René	50 F	BAUER Aimée	50 F	DUCOLONE Guy	1000 F	GUICHERT Raymonde	350 F
BOURDON Maurice	150 F	BARES Suzanne	500 F	DAIME Marcelle	100 F	GUILLE J. Marie	10 F
BORDU Bernard	150 F	BOLLON Claudia	200 F	DEMAGNEZ Francine	50 F	GEST Pierre	100 F
BOUGEOT Roger	100 F	BUFFARD Andrée	10 F	DEWOLF BOLLEROT	150 F	GRENIER Germaine	50 F
BRATI Celino	200 F			DATHY Madeleine	25 F	GONAND Jacqueline	200 F
BASSOMPIERRE Henri	100 F	CHEVRY Simone	100 F	DETOURNAY Roger	50 F	GUERCHON-	
BREZILLON Max	250 F	CORMONT Jean	2500 F	DUFRESSE Georges	207 F	BAILLY Henri	50 F
BILOUROU Maurice	100 F	COLONEL Lucien	50 F	DELEY Roger	200 F	GROSS Camille	50 F
BOULICAULT André	50 F	CADAU Joseph	20 F	DARMON Gaston	100 F	GATELLIER Suzanne	800 F
Mme BRETON Catherine	50 F	CAS DE BLOIS	350 F	DESLANDES André	300 F	GAUTHIER Jean	150 F
Mme BAUDY Yvonne	50 F	CORNE Robert	100 F	DESHAYES Jeannine	500 F	GENDRON Eugène	50 F
BIREAUD Roger	50 F	COLLET Hélène	10 F	DEFOIS Abel	50 F	GUIGNE Rémy	100 F
BOILLET Robert	20 F	CONILLEAU Marcel	50 F			GRAIZON Pierre	200 F
BUATOIS Paul	250 F	CADINOT Madeleine	100 F	EDOUARD Huguette	50 F		
BUFFETEAU Jean	450 F	CHARRETON Georges	50 F	EGGEN Jean	300 F	HUARD Raymond	200 F
BLANC René	100 F	COTTET Joachim	100 F			HAMMER Charles	50 F
BUCHIN Marcel	50 F	CLERET Jacqueline	200 F	FERNANDEZ Michel	50 F		
BAINOUTI Gabrielle	200 F	CLAEYSEN Daniel	50 F	FORNASERO Lucien	50 F	JACQUET Lucien	100 F
BAINOUTI Mounia	200 F	CLAISSE Pierre	100 F	FREYBURGER Nicole	50 F	JANDOT Jacques	20 F
BURGOT Claude	100 F	COLONNE Jean	50 F	FREBAULT Madeleine	200 F	JOUGIER Andrée	100 F
BETINAS René	950 F	CUNCHINABE Michèle	50 F	FARIBAUT Maurice	50 F	JEAN Roger	150 F
BRICHET Raymond	50 F	CHIPPICK Emile	450 F	FERRAND Louis	150 F		
BLANCHE Renée	55 F	CALVO Désiré	50 F	FAUCHEUX Madeleine	50 F	KATZ Emile	50 F
BOULET Simone	100 F	CHAVE Jacques	50 F	FAVIER Robert	100 F		
BAILLY Robert	50 F	CAS EDF de TULLE	450 F	FINKESTEIN Henri	50 F	LEROY Simone	500 F
BARETGE Alexis	50 F	CROCHU Jacques	150 F	FOSSE Simone	100 F	LLOUBES Jean	950 F
Mlle, Mme BELLANGER	50 F	CANARD Jean	50 F			LOUY Adrienne	100 F
BOURLIER Pierre	50 F	CAPRE Marcelle	150 F	FLURY Simone	150 F	LECLERC Jacques	50 F

LOREE Suzanne	50 F	MALHERBE Marcel	50 F	PORTIER Yvonne	50 F	SOUQUIERE André	550 F
LARENA Albert	150 F	MATHOURAIS Arthur	100 F	PERROT Maurice	50 F	SOULARD Bertrand	10 F
LAIR Aimé	50 F	MESTRALLET Denise	30 F	PETRUS Robert	450 F	SASSERAND Charles	250 F
LAFUENTE Raymond	450 F	MARTIN Gérard	50 F	PONCHUT Paul	100 F	SAJOUS Marcel	50 F
LEFEBVRE Mercedes	50 F	MATTEODA Blanche	100 F	PITROU Marie	50 F	SALAMERO Joseph	236 F
LERDUNG Alain	50 F	MOREAU Louis	50 F	POUZOL Jeanne	25 F	SAMPSON Thérèse	200 F
LARRIVEN Marguerite	500 F	MANIA M.Louise	200 F	PROCHEVILLE Claude	450 F	SEGRETAIN Paul	50 F
LARGILLIER Fernand	50 F	MEGE Robert	50 F	PSALTOPOULOS		SERVOZ Alice	100 F
LEMOINE René	450 F	MINET André	50 F	Georges	100 F	SCHORI René	100 F
LACOUR André	150 F	MARTIN Louis	50 F	PAILLA Madeleine	50 F	SANNA Camille	50 F
L'HELGOUACH Yvon	50 F	MATHEY Odette	150 F	PETIT Michel	450 F	SIROTTI René	50 F
LARGILLIER Yvonne	50 F	MROZ Jean	150 F	PETIT Didier	150 F	SUPEK Rudi	900 F
LAVALLARD Charles	150 F	MORGADO Thérèse	250 F	PIGNARD Marianne	50 F	SIBILEAU Robert	50 F
LARAGNOUET Georges	50 F	MULLER Pierre	50 F	PAIN Jacques	500 F		
LATOUR Marilyne	100 F	MATELIN Jeanine	100 F	PANNIER Roger	50 F	TORRES RUIZ Vincent	50 F
LEPRONT Paulette	50 F	MARSAULT Marguerite	50 F	PICARD Héléne	50 F	THIRIONNET Robert	150 F
LANSAC M.Claire	50 F	MARCELOT Robert	150 F	PERNOD Simon	200 F	TAREAU Maurice	50 F
LEDUC René	50 F			PARLANGE Yvonne	50 F	TERREAU André	100 F
LE FOL André	150 F	NICKLAUS Edmond	100 F	PIERRE Michèle	50 F	TROCQUENET Jean	450 F
LACHAUME René	50 F	NICOLAY M.Jeanne	100 F			TERRADE Maurice	50 F
LE MAIRE Jacqueline	200 F	NATHAN MURAT	232 F	QUENEAU Pierre	50 F	THERVILLE Marius	150 F
LECHEVALLIER Paulette	50 F	NEDEY Georgette	50 F	QUERRACH Roger	50 F	TROUBAT Louise	100 F
LEWANDOWSKI		NEROT Emile	150 F				
Stanislas	100 F	NORET Olga	20 F				
		NOVEMBER Eva	150 F	RIBOUR Marcel	200 F	VIVIER Louis	100 F
				RAMET Gabriel	50 F	VOVK André	200 F
MENDUNI François	150 F			RODRIGUEZ José	50 F	VAUTIER Georgette	100 F
MERMIER Yvonne	100 F	OSTERTAG Pierre	50 F	ROUTABOULE Régis	150 F	VOUILLAMOZ Alice	50 F
MILANINI Andrée	250 F			RATTIER Jean	150 F	VANARET Marguerite	50 F
MAILLEAU Roger	250 F	PECHEUR Marcelle	150 F	REINGPACH Ernest	50 F	VALIDIRE Edgard	50 F
MONNOD Camille	100 F	PAILHOUS André	150 F	RENAUD Raymond	50 F	VANNIER Jean	50 F
MAYEUX M.Thérèse	100 F	PICHON Mireille	130 F	ROUILLON Lucien	150 F	VIALAN Alfred	50 F
MICOLO Jacques	50 F	PINEAU Christian	50 F	RAMONET Henri	450 F	VILLEGOUREIX Jean	50 F
MORAND Madeleine	50 F	PERMENTIER Danièle	50 F	ROUX Pierre	100 F	VILLERET Marcel	50 F
MARTY Joseph	200 F	PEREZ Louis	50 F	RUPPE Germaine	50 F		
MICHEL Henriette	200 F	PUPIER Etienne	55 F	RIGA René	50 F		
MEURIOT Georges	500 F	PENSO Albert	450 F				
MLYNEK Léon	450 F	PIETERS Charles	900 F	SOULAS Raymond	50 F	WILLECOCQ Jacques	50 F

DANS LE COURRIER

- Je vous envoie mes cotisations pour 92 et 93 et le reste pour le soutien. Bien que notre nombre se réduit, malheureusement constamment, chaque numéro de votre "Serment" me procure un vrai plaisir. Surtout parce que chez nous actuellement il faut penser toujours à notre Serment de Buchenwald et rester fidèle au combat pour la démocratie, contre le fascisme et une paix durable. Dr RUDI SUPEK, KLB 40756 ZAGREB Yougoslavie.
- J'ai 84 ans mais vous resterez toujours fidèle en souvenir de mon frère. Emile BOSSEREAU 75015 PARIS.
- Merci de votre carte, pour nous les veuves, c'est un réconfort de constater que nos disparus ne sont pas oubliés. Mme Veuve MARTY 66000 THUIR.
- Afin que notre Association vive toujours, vous trouverez ci-joint un chèque bancaire de 300 F. Albert BRUNET, KLB 51778.
- Cela fait chaud au cœur, cette admirable et simple leçon de courage et de dignité, toute une grande et noble vie de lutte, qui fut celle de Marcel Paul. André GADRE, Fils de KLB 39851.
- Félicitations, mes chers camarades, que vous ayez pensé à mon mari Jean WEISS, décédé depuis 2 ans. Malgré cela je peux vous envoyer quelque chose pour le 3 ou 4 du mois prochain, jour de ma pension de veuve de guerre ; je ne suis pas riche en ce moment mais je ne vous oublie pas. Héléne WEISS 57670 BENESTROFF.

DANS NOS FAMILLES

DÉCÈS

- Vincent ARGILAGA, ancien de Dachau,
- Julien BAYON, KLB 49919,
- Albert BOIVIN, KLB 53560,
- Pierre MOSNIER, KLB 44717,
- Mme Jeanne RAYNAL, veuve de René KLB
- Fernand RAPPAPPORT, KLB,
- Raymond REBOURS, KLB 78282,
- Laurent TOSO, KLB 40043,
- Jules SANCHEZ, KLB,

DÉCÈS D'ÊTRES CHERS

Décès accidentel des trois petits enfants d'Etienne BERTAUD, KLB 69475.

Georges JOFFRE, gendre de Georges DELOUSTAL, KLB.
Simone GARDES, épouse de Georges KLB.

A toutes les familles, nous renouvelons nos sincères condoléances.

HONNEUR ET DISTINCTION

René GUERN, KLB 53439, chevalier de la légion d'honneur. Félicitations au nouveau chevalier.

AVIS DE RECHERCHE

Recherche informations sur mon frère PLASSAT Pierre né le 23-08-25 à CASSENEUIL (Lot et Garonne); déporté à BUCHENWALD le 08-09-44 sous le matricule 81697 (kommando à IENA); transféré à COLDITZ du 4 au 13-4-45; à LEITMERITZ le 27-4-45. Libéré par les Russes le 11-5-45 et hospitalisé à THERESIENS-TADT (TEREZIN - Tchécoslovaquie).

Considéré comme décédé le 20-5-45. Transmettre informations à M. PLASSAT Dominique 6, rue de Cugnaux 31300 TOULOUSE - Tél.: 61 59 73 59.

Recherche personne qui aurait connu Jules HINAULT; Matricule 77240, arrivé à Buchenwald le 26 juillet 1944. Il serait décédé le 13 janvier 1945. Merci de transmettre tous renseignements à l'Association.

LOIRE ATLANTIQUE

Le comité de Loire Atlantique de l'Association a décidé de se faire connaître. Il a adressé un communiqué à la presse locale invi-

tant "les anciens déportés à se faire connaître et renouer ainsi les liens de camaraderie et de fraternité..." A la suite de cette annonce, une personne du département a demandé si quelqu'un a connu son oncle originaire de St Guyomard dans le Morbihan. Il s'agit de Lucien ALLOCHÉ, né le 29 janvier 1922. Il serait arrivé à Buchenwald en Avril 1944 où il mourut le 14-4-45.

La demande est formulée par Mme Fablet Jeanine - lycée hôtelier BP 57 - Avenue de la Cholière 44700 ORVAULT.

Le collège de NEXON (Haute Vienne) porte le nom de Arsène BONNEAUD. Arrêté fin mars 1943, il a été déporté à Buchenwald. Il y est arrivé le 21 janvier 1944. Il serait mort en mars 1944. Son numéro était 42162. Il a été déclaré au camp comme médecin. Nous appelons ceux d'entre vous qui l'ont connu à nous adresser les renseignements ou à les transmettre au Collège Arsène BONNEAUD - 87800 NEXON.



L'Association tient à la disposition des adhérents, comme des comités régionaux ou locaux, des plaques pour les tombes. Consultez-nous.

Sur Buchenwald-Dora Des livres à lire et à faire lire

L'Association est en mesure de vous adresser des livres sur le camp de Buchenwald tels :

"LA CHIENNE DE BUCHENWALD", par Pierre DURAND
69 F - (79 F).

MARCEL PAUL - VIE D'UN "PITAU", par Pierre DURAND
70 F - (80 F).

"GALERIES LAFAYETTE, BUCHENWALD", par Max HEIL-
BRONN 98 F - (113 F).

"LES 111 DESSINS FAITS A BUCHENWALD", par Boris TASLITSKY, constituent un cadeau inestimable. Edition Grand Public
250 F - (300 F).

"LES POESIES" d'Yves BOULONGNE (KLB 21658)
"Mémoire rayée" Edition St. Germain-des-Prés, 17, rue des
Grands Augustins - 75006 PARIS.
Envoi contre un mandat de 50 F.

Notre ami Robert FAVIER, fils d'Auguste FAVIER tient à la
disposition de nos adhérents l'album comprenant 78 plan-
ches dessinées à Buchenwald par A. FAVIER, P. MANIA et
Boris TASLITZKY. Envoi contre un chèque de 250 F.
Adressé à R. FAVIER 6/8, rue Eugène Pottier, 69626 VIL-
LEURBANNE CEDEX.

**"La Résistance des Français à Buchenwald et à Dora" - par Pierre Durand.
Prix 140 Frs-(160 Frs). Sans frais d'Expédition à partir de 5 exemplaires.**

NOS INSIGNES

INSIGNE DE L'ASSOCIATION 15 F - (20 F).

PORTE-CLEFS, avec l'insigne du monument
15 F - (20 F).

"SOUVIENS-TOI..." un très beau disque édité par nos
camarades de la Haute-Vienne en souvenir d'Oradour; un
appel à la paix... 25 F - (30 F).

NOTRE FANION POUR L'AUTO 20 F (22 F)

NOTRE CARTE POSTALE: Les déportés par eux-mêmes
libérés 8 F - (10 F)

Le prix entre parenthèse comprend les frais d'expédition.

D'autres livres sur la déportation ou la Résistance peuvent vous être envoyés sur commande à l'Association.

BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE BUCHENWALD - DORA ET COMMANDOS

à adresser à l'Association, 66 rue des Martyrs 75009 Paris

Je, soussigné :

NOM (en capitales) : Prénom :

Adresse :

demande mon adhésion en qualité de : (1)

DÉPORTÉ RÉSISTANT (2) - POLITIQUE (2) - FAMILLE - AMI

Date et signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Préciser le numéro matricule au camp : et le numéro du bloc : ou le commando :
Joindre au bulletin le montant de la cotisation annuelle : veuves et ascendants : 5 F ; anciens déportés ou amis :
50 F minimum.



Installation d'une ancienne baraque du camp retrouvée aux environs de NORDHAUSEN et installée à proximité du Bâtiment des archives, à l'emplacement du Block 28. Ce bâtiment devant servir de Musée.